

Vendredi 1er juin 1945.

Séjour en Suisse de M. Köcher,
ancien ministre d'Allemagne.

Département politique. V e r b a l .

Le chef du département politique signale la campagne de presse déclenchée contre M. Köcher, précédemment ministre d'Allemagne à Berne. On reproche aux autorités fédérales d'avoir autorisé M. Köcher à rester en Suisse. Au cours de l'échange de vues ouvert à ce propos, les membres du Conseil fédéral s'accordent à reconnaître que cette campagne de presse est injustifiée et que M. Köcher mérite des égards en raison de la façon correcte et amicale dont il s'est acquitté de ses fonctions pendant la guerre. Il est par conséquent

d é c i d é :

- 1° que l'autorisation de séjourner en Suisse accordée à M. Köcher sera maintenue;
- 2° la presse sera avisée de l'attitude que le Conseil fédéral entend observer à l'égard de M. Köcher.

Extrait du procès-verbal aux départements politique et de justice et police.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Ch. Oser